

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 336

12 février 2013

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 05 S.à r.l.	16122	Genesa S.à r.l.	16127
Agripartes S.A.	16086	Giesse S.A.	16089
Andalis Capital Partners S.à r.l.	16086	Global Diamond Management Company S.A.	16089
Apteron Investment S.A.	16119	Goliath SPF, S.A.	16090
Arlon Participations S.A.	16085	Grandia International Investments S.A. ..	16090
Armitage Luxembourg S. à r.l.	16087	Highvale Power Luxembourg Sàrl	16091
Atys S.A.	16117	Imatec-Innovative Machine Technology	16091
Avery Dennison Investments Luxembourg	16086	Immobilien-und Kapitalanlagen-Vermittlungsgesellschaft	16091
Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.	16086	KAS Anorthosis S.C.A.	16090
BRE/Chestnut Topco S.à r.l.	16082	Media Invest	16128
BR Gaming Development S.A.	16101	M.G.N. Sud Sàrl	16082
Café Am Forum s.à r.l.	16126	M-Square Management S.à.r.l.	16091
Capita Selecta S.A.	16092	November Finance S.A.	16082
Challenger Luxembourg S.A.	16098	Peaksid European Holdco S.à r.l.	16082
Credit Alpha Funding I S.à r.l.	16115	Polyusus Lux 2 S.à r.l.	16103
Daily Snack S.à r.l.	16087	Primaire S.A.	16085
De Butzeneck	16087	Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH	16093
Delta Pneus S.A.	16094	Tolmé, association sans but lucratif	16099
Doumer Capital S.à r.l.	16113	Uni Solar SA	16083
Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l.	16088	Uni Solar SA	16085
Europa West Station S.à r.l.	16088	Uni Wind S.A.	16084
European Financial Stability Facility	16088	Uni Wind S.A.	16083
European Sovereign Bond Protection Facility	16087	VBRC S.à r.l.	16083
Euro-Shopping, s.à r.l.	16088	WA Property Management Holding S.à r.l.	16084
Factorint Service S.A.	16085	West Capital Investments S.A.	16084
Five Arrows Investments S.C.A. SICAR	16089	WWK Investment S.A.	16084
Fixmer S.à r.l.	16089	Zoelly S.A.	16083
GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l.	16090		

Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 131.744.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Janvier 2013.

Peaksid European Holdco S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013004808/13.

(130004313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

November Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 122.552.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004786/11.

(130004303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

M.G.N. Sud Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 86.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.G.N. SUD SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013004747/11.

(130004691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

BRE/Chestnut Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.966.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 5Q S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005010/19.

(130005100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Zoelly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 63.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013004993/13.

(130004992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

VBRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.851.

Le siège social de la société est transféré au 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013004975/12.

(130004394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Uni Solar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 116.027.

En date du 28 décembre 2012 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de catégorie B de la société UNI SOLAR S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 116027.

Luxembourg, le 04 janvier 2013.

Pour extrait conforme
Monsieur Cristian CORDELLA
26-28, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg

Référence de publication: 2013004958/14.

(130004632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Uni Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 116.025.

En date du 28 décembre 2012 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de catégorie A et de président du Conseil d'Administration de la société UNI WIND S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 116025.

Luxembourg, le 04 janvier 2013.

Pour extrait conforme
Madame Orietta RIMI
26-28, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg

Référence de publication: 2013004960/15.

(130004955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

WA Property Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 124.820.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 17 décembre 2012 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004983/15.

(130004518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Uni Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.025.

—
En date du 28 décembre 2012 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de catégorie B de la société UNI WIND S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 116025.

Luxembourg, le 04 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Madame Valérie WESQUY

19, Boulevard Grande-duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg

Référence de publication: 2013004961/14.

(130004955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

WWK Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 81.270.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Januar 2013.

Für WWK Investment S.A.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013004987/13.

(130004492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

West Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.093.

—
Le siège social de la société est transféré au 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013004980/12.

(130004384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Arlon Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.712.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la:

- société anonyme ARLON PARTICIPATIONS SA, dont le siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, a été dénoncé en date du 26 juillet 2006, (N° R.C.S.B94 712)

Pour extrait conforme
Emile MELLINGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013004999/15.

(130004578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Uni Solar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.027.

En date du 28 décembre 2012 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de catégorie B de la société UNI SOLAR S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 116027.

Luxembourg, le 04 janvier 2013.
Pour extrait conforme
Monsieur Bertrand MICHAUD
3, rue Belle-Vue
L-1227 Luxembourg

Référence de publication: 2013004956/14.

(130004632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Factorint Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.660.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 27 décembre 2012.

Le 27 décembre 2012.
SGG S.A.
Corinne BITTERLICH / Betty PRUDHOMME
Senior Vice President / Senior Vice President

Référence de publication: 2013005060/13.

(130004474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Primaire S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.921.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse L-1471 Luxembourg, 412F, Route d'Esch depuis le 27 décembre 2012.

Le 27 décembre 2012.
SGG S.A.
Corinne BITTERLICH / Betty PRUDHOMME
Senior Vice President / Senior Vice President

Référence de publication: 2013005090/12.

(130004476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 97.945.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013005131/12.

(130005324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Andalis Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.732.

Madame Mélanie Sauvage présente sa démission avec effet immédiat de son poste de gérante classe A de la société Andalis Capital Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le dernier siège social était situé au 30, BD GD Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, au capital social de EUR 12.500.-, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.732.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Mélanie Sauvage.

Référence de publication: 2013005124/13.

(130005451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Agripartes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Agripartes S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Mututa (Luxembourg) S.A.

Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013005135/14.

(130005468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.192.

Extrait des décisions de l'associé unique prises à Munsbach en date du 9 Janvier 2013

L'associé a accepté la nomination de M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9a Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'administrateur, avec effet au 23 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013005132/15.

(130005457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 4.273.090.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.010.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 16 novembre 2012 que chaque gérant A de la Société a un pouvoir de signature individuelle afin de signer les procurations nécessaires pour représenter la Société aux assemblées générales des actionnaires ordinaires et extraordinaires de chaque société dans laquelle la Société a une participation.

Munsbach, le 9 janvier 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013005127/15.

(130005101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

De Butzeneck, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 150, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.850.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013005271/14.

(130005725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

European Sovereign Bond Protection Facility, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.304.

EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse professionnelle de Mr. Klaus Regling, administrateur B de la Société, qui résidera désormais professionnellement au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005300/13.

(130005822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Daily Snack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 166.945.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 décembre 2012:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Madame Véronique BRAHY de sa fonction de gérant.

L'Assemblée Générale décide d'acter le transfert de 50 (cinquante) parts sociales de Madame Véronique BRAHY à Monsieur Laurent BRAHY. Après cession, les parts sociales sont intégralement détenues par Monsieur Laurent BRAHY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005269/12.

(130005086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 153.414.

EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse professionnelle de Mr. Klaus Regling, délégué à la gestion journalière de la Société, qui résidera désormais professionnellement au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005298/12.

(130005823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Euro-Shopping, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.733.

EXTRAIT

En date du 24 décembre 2012, l'actionnaire unique de la société Euro-Shopping S.à r.l. a approuvé la résolution suivante: Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005315/13.

(130005891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.057.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

En date du 18 décembre, 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de classe A de la Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005297/14.

(130005816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.554.

Par résolutions signées en date du 27 novembre 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Michael Adams, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant B, avec effet au 30 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Gavin John Farrell, avec adresse au Rue de St. Briocq, GY7 9DX St. Briocq / St. Peters, Guernesey, de son mandat de gérant B, avec effet au 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005289/15.

(130006025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Five Arrows Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Five ARROWS INVESTMENTS S.C.A. SICAR

M. Angelo Luis

Référence de publication: 2013005324/12.

(130005405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Fixmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.575.

Rectificatif au dépôt n° L120171164 effectué le 04/10/2012

Les déclarations visées sous b) et c) de l'article 70 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et que les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de la société mère LANDEWYCK GROUP S.à r.l. sont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005335/13.

(130005597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Giesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.580.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013005343/15.

(130005796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Global Diamond Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.521.

Il résulte de la lettre de M. Gregory Andre DESMONS datée du 14 décembre 2012 que celui-ci s'est démis de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

Par ailleurs, il résulte de la lettre de M. Joseph HOFFMANN datée du 20 décembre 2012 que celui-ci s'est démis de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sarl

Référence de publication: 2013005344/14.

(130005776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Grandia International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.951.

Les statuts coordonnés au 28/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/01/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013005364/12.

(130005572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 11.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013005354/13.

(130005596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

KAS Anorthosis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.728.

Suite aux résolutions de l'associé commandité en date du 19 décembre 2012 de la société KAS Anorthosis S.C.A., la décision suivante a été prise:

Le siège de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013005434/14.

(130005674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Goliath SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.348.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013005361/15.

(130005923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Imatec-Innovative Machine Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.368.

Les déclarations visées sous b) et c) de l'article 70 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et que les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de la société mère LANDEWYCK GROUP S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005406/12.

(130005904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

I.K.V., Immobilien-und Kapitalanlagen-Vermittlungsgesellschaft, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 22, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 46.596.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013005408/13.

(130005629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

M-Square Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.507.

EXTRAIT

Par décision du gérant du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société M-SQUARE MANAGEMENT S.à r.l. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour M-SQUARE MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2013005473/14.

(130005138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Highvale Power Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.737.670,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.330.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport de parts sociales daté du 18 octobre 2010 entre Brookfield BRP Canada Corp. et la société Highvale Power Luxembourg Branch représentée par Brookfield BRP Canada Corp., que Brookfield BRP Canada Corp. a cédé 3.717.670 parts sociales spéciales obligatoirement rachetables dans la Société, à Highvale Power Luxembourg Branch représentée par Brookfield BRP Canada Corp. avec effet au 18 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013005382/15.

(130005901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Capita Selecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.851.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CAPITA SELECTA S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.851, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1112 du 28 octobre 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 636 du 25 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik ROB, résidant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, résidant professionnellement au 101, rue Cents à L-1319 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Massimo GILOTTI, résidant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Dissolution anticipée de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. - Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. - Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

PARFININDUS S. à r. l., société à responsabilité limitée sise au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. ROB, A. BRAQUET, M. GILOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59982. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé) I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000132/66.

(120226446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2232 Luxembourg, 14, rue Jean-Baptiste Nothomb.

R.C.S. Luxembourg B 93.559.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

1. Dame Margarethe Balter, Diplom-Betriebswirtin, geboren am 2. Dezember 1954 in Losheim (Deutschland), wohnhaft in D-53940 Hellenthal (Deutschland), Frauenkroner Weg, 41;

2. Herr Alfred Miesen, Rentner, geboren am 28. Februar 1940 in St. Vith (Belgien), wohnhaft in B-4760 Büllingen (Belgien), Hergersberg, 12

3. Herr Peter Freches, Diplom-Ingenieur, geboren am 22. Februar 1967 in Waimes (Belgien), wohnhaft in B-4950 Thirimont (Belgien), 34, rue du Faye;

4. Herr Wolfgang Balter, technischer Zeichner, geboren am 26. August 1969 in Schleiden (Deutschland), wohnhaft in D-53940 Hellenthal (Deutschland), Frauenkroner Weg 9;

5. Dame Ulrike Balter, Büroangestellte, geboren am 4. Juli 1965 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in D-54597 Olzheim (Deutschland), in der Mittelbach, 8,

6. Herr Nikolaus Balter, Bauführer, geboren am 20. Oktober 1959 in Gerolstein (Deutschland), wohnhaft in D-53940 Hellenthal (Deutschland), FrauenkronerWeg, 45;

7. Herr Gustav Balter, Unternehmer, geboren am 18. April 1931 in Losheim (Deutschland), wohnhaft in D-5394 Blankenheim (Deutschland) Kippelberg 33;

die vorgenannten Personen sub 2) bis 7) hier vertreten durch Dame Margarete BALTER, vorbenannt gemäss sechs Vollmachten vom 3.12.2012, welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Komparentin und den unterzeichnenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHIMPACHER TIEFBAUUNTERNEHMEN GmbH, mit Sitz in L-2232 Luxemburg, 14, rue Jean-Baptiste Nothomb, gegründet zufolge Urkunde des Notars Aloyse Biel, mit damaligem Amtswohnsitz in Hosingen, vom 28. Juli 1981, B 93.559, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 241 vom 11. November 1981, haben amtierenden Notar erklärt:

- dass das Gesellschaftskapital der genannten Gesellschaft (40.000,- €) beträgt, eingeteilt in 100 Anteile von je 2400 Euro alle vollends eingezahlt;

- Dass die Anteilhaber, welche das gesamte Gesellschaftskapital halten, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliessen;

- Dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Komparenten als Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen haben und sich verpflichten, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

Erklärung der Unterzeichner

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass sie die dinglich Begünstigten der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde sind, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigen, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden, nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Margarete BALTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14861. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 28. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012171115/61.

(120225396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Delta Pneus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 27.589.

L'an deux mil douze, le dix-septième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELTA PNEUS S.A., avec siège social au 494 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 27589, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer alors notaire de résidence à Capellen en date du 25 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 139 du 26 mai 1988 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euros en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 983 du 9 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SINEY, Dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à ALENCON (61000 - France), 37, cours Clémenceau,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René COPET, Administrateur délégué, demeurant à LIBRAMONT (6800 - Belgique), 16b308, avenue de Bouillon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard CHAIX, Administrateur de sociétés, demeurant à GARNICH (8356 - Luxembourg), 5, rue Hoehl,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la société en vue de les adapter à la loi de 25 août 2006, emportant aussi la prolongation de la durée de la société de façon à ce qu'elle soit indéterminée, suppression de l'affectation d'actions en garantie des mandats des administrateurs et commissaire(s), modification de l'article des statuts y relatif (ancien article 16) afin qu'il corresponde à l'exercice social (du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année) tel que repris sur l'extrait de registre de commerce de la Société et la modification de la date de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra dorénavant le premier mardi du mois de juin à 15 heures.

2. Démission d'administrateur(s) et/ou de commissaire(s) et décharge à leur accorder.

3. Nomination d'administrateurs et/ ou de commissaire(s).

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur” par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à la refonte des statuts de la Société emportant notamment la prolongation de la durée de la société de façon à ce qu'elle soit indéterminée, suppression de l'affectation d'actions en garantie des mandats des administrateurs et commissaire, modification de l'article des statuts y relatif (ancien article 16) afin qu'il corresponde à l'exercice social (du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année) tel que repris sur l'extrait de registre de commerce de la Société et la modification de la date de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra dorénavant le premier mardi du mois de juin à 15 heures

Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: "DELTA PNEUS S.A."

La société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune du siège social de la société par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce, la transformation, la réparation et la fabrication de tout ce qui a rapport directement ou indirectement à l'automobile et à tous véhicules roulants, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, civiles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Titre II. - Capital, Actions, Cessions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,-), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) de deux cent quarante-huit euros (248,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Toute cession d'actions de la société requiert l'approbation préalable du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administrateur refuse d'approuver un transfert ou de l'inscrire sur le registre des actions nominatives, il veillera à ce qu'une personne désignée par lui offre d'acquérir les actions en question au prix originellement convenu pour le transfert.

La même approbation est nécessaire lors de toute autre opération relative à des actions de la société.

Titre III. - Administration

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans sont fixés par l'Assemblée Générale de la société.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment sur décision de l'assemblée générale statuant à la majorité ordinaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou par courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou par courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera, mutatis mutandis, une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un associé unique.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par les Conseil d'Administration en vertu de l'article 11.- des statuts.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société ou conférer des mandats spéciaux ou des fonctions permanents ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Dans l'hypothèse où les critères fixés par les lois en vigueur seraient atteints, les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé sera limité à un an, mais, pourra être renouvelé infiniment.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit chaque année au siège social, ou à tout autre endroit de la commune du siège social à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par expiration de son terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physique ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Deuxième résolution

Les exercices commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de la même année.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires acte et accepte la démission en qualité d'administrateur de la société de Monsieur Jean-Pierre LEGROS et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale des actionnaires acte et accepte la démission en qualité de commissaire de Monsieur Dominique MICHEL et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Sont nommés administrateurs:

1. en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LEGROS démissionnaire, la société par actions simplifiée de droit français, Société Normande de Développement et de Financement (SNDF), immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 097 020 176 RCS Alençon, dont le siège social est au 37, Cours Clémenceau à F - 61000 Alençon, dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Paul SINEY, Dirigeant de sociétés, né à CETON (61 - France) le 22 mai 1954, demeurant à F - 61000 Alençon, 50, rue Cazault,

2. en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six années, Monsieur Alexandre Pierre Julien SINEY, né à Neuilly sur Seine le 1^{er} juin 1974, demeurant à F - 61000 Alençon, 33, rue de Tilly.

Est confirmé à son poste d'administrateur et d'administrateur délégué, Monsieur René COPET, Administrateur de Société, demeurant à B - 6800 Libramont, 16B308, avenue de Bouillon

Est confirmé à son poste d'administrateur Monsieur Gérard CHAIX, Administrateur de société, demeurant à L-8356 Garnich, 5, rue Hoehl,

Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Bertrand BIGOT, Directeur Administratif et Financier, né à La Haye du Theil (27 - France) le 15 novembre 1961, demeurant à F -72610 Champfleury, 14, rue de la Tournerie.

Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Paul Siney, René Copet, Gérard Chaix, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2012. LAC / 2012 / 60694. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000775/197.

(13000069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Challenger Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 48.598.

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHALLENGER LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 510 du 8 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1086 du 7 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation de l'intégralité de la prime d'émission de USD 108.500 (cent huit mille cinq cents dollars US), soit USD 46,17 par action;

- Diminution du capital social à concurrence de USD 211.500 (deux cent onze mille cinq cents dollars US) pour le réduire de son montant actuel de USD 2.350.000 (deux millions trois cent cinquante mille dollars US) à un montant de USD 2.138.500 (deux millions cent trente-huit mille cinq cents dollars US) par apurement partiel des pertes comptabilisées au 30 septembre 2012, sans annulation d'actions, et par réduction de la valeur nominale des actions de USD 1.000 à USD 910;

- Réduction du capital social à concurrence de USD 2.091.500 (deux millions quatre-vingt-onze mille cinq cents dollars US) pour porter le capital social de son montant de USD 2.138.500 (deux millions cent trente-huit mille cinq cent dollars US) à USD 47.000 (quarante-sept mille dollars US), par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation, sans annulation d'actions et par réduction de la valeur nominale des actions de USD 910 à USD 20;

- Réduction subséquente du montant actuellement alloué à la réserve légale au montant requis par la loi de USD 4.700 (quatre mille sept cents dollars US), représentant 10% du nouveau capital social, et remboursement du surplus de USD 91.585,10 aux actionnaires, au prorata de leur participation;

- Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder au remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation de l'intégralité de la prime d'émission de USD 108.500 (cent huit mille cinq cents dollars US), soit USD 46,17 (quarante-six virgule dix-sept dollars US) par action.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence de USD 211.500 (deux cent onze mille cinq cents dollars US) pour le réduire de son montant actuel de USD 2.350.000 (deux millions trois cent cinquante mille dollars US)

à un montant de USD 2.138.500 (deux millions cent trente-huit mille cinq cents dollars US) par apurement partiel des pertes comptabilisées au 30 septembre 2012, sans annulation d'actions, par réduction de la valeur nominale des actions de USD 1.000 (mille dollars US) à USD 910 (neuf cent dix dollars US).

Les comptes intérimaires au 30 septembre 2012 resteront annexés au présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de USD 2.091.500 (deux millions quatre-vingt-onze mille cinq cents dollars US) pour porter le capital social de son montant de USD 2.138.500 (deux millions cent trente-huit mille cinq cent dollars US) à USD 47.000 (quarante-sept mille dollars US), par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation, sans annulation d'actions et par réduction de la valeur nominale des actions de USD 910 (neuf cent dix dollars US) à USD 20 (vingt dollars US).

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder au remboursement aux actionnaires en respectant les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le montant actuellement alloué à la réserve légale au montant requis par la loi de USD 4.700 (quatre mille sept cents dollars US), représentant 10% du nouveau capital social. Le surplus de USD 91.585,10 (quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt-cinq virgule dix dollars US) sera remboursé aux actionnaires, au prorata de leur participation.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à USD 47.000,- (quarante-sept mille dollars US) représenté par 2.350 (deux mille trois cent cinquante) actions de USD 20,- (vingt dollars US) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58622. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000743/89.

(120226952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Tolmé, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 9.395.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le 22 décembre

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs:

1.- Madame Florence Taddei, employée, née à Arles (France) le 1^{er} avril 1970, demeurant à L-8059 Bertrange, Gréiwelshaff, de nationalité française;

2.- Madame Claude Medernach, avocat à la cour, née à Luxembourg le 2 mai 1970 demeurant à L-1233 Luxembourg, 8, rue Jean Bertholet, de nationalité luxembourgeoise; et

3.- Monsieur Nicolas Graas, employé, né à Lausanne (Suisse) le 2 octobre 1965, demeurant à L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II, de nationalité luxembourgeoise;

il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée (la «loi du 21 avril 1928») et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée et Objet

Art. 1^{er} . L'Association prend la dénomination de Tolmé, association sans but lucratif, ci-après l'"Association".

Art. 2. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg-ville.

Le siège peut être transféré à n'importe quel endroit dans la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de l'Association.

Art. 3. La durée de l'Association est illimitée,

Art. 4. L'Association a pour objet de contribuer à la promotion et au développement de la culture, des arts et des créations en favorisant les échanges interculturels afin de mieux faire connaître le Luxembourg et de contribuer ainsi à son rayonnement culturel.

Dans cet esprit, l'Association pourra mener des actions philanthropiques et de mécénat.

Titre 2. Membres

Art. 5. Le nombre des membres de l'Association est illimité; il ne peut toutefois être inférieur à trois (3).

Art. 6. L'Association se compose de membres actifs, comprenant les membres fondateurs sus-énumérés et ceux qui, par la suite adhèrent aux présents statuts et sont agréés par le Conseil d'Administration en qualité de membres actifs. Les membres actifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts.

Le Conseil peut admettre aux conditions qu'il fixera suivant le cas des membres d'honneur, des membres donateurs ou des membres sympathisants qui ne paient pas de cotisation et n'acquièrent partant pas la qualité de membre actif.

La cotisation annuelle des membres actifs est fixée chaque année par l'Assemblée Générale, sans pouvoir dépasser cinq cents euros (EUR 500) pour les personnes physiques et cinq mille euros (EUR 5.000) pour les personnes morales,

Art. 7. La qualité de membre actif se perd par:

- la démission écrite, adressée au Conseil d'Administration;
- l'exclusion prononcée par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des voix;
- le non-paiement de la cotisation annuelle.

Titre 3. Administration

Art. 8. Les organes d'administration sont l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

Art. 9. L'Assemblée Générale est composée des membres actifs, des membres d'honneur, des membres donateurs et des membres sympathisants et se réunit sur convocation du Conseil d'Administration

- en session ordinaire une fois par année courant du premier semestre de l'année;
- en session extraordinaire sur décision du Conseil d'Administration ou sur demande écrite d'un cinquième au moins des membres actifs.

Art. 10. La convocation aux Assemblées a lieu par écrit avec un préavis de quinze (15) jours et sera adressée par courrier, fax ou courriel aux associés actifs. L'ordre du jour fixé par le Conseil d'Administration sera joint à la convocation.

Art. 11. Sous réserve des dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 concernant les modifications statutaires, toute Assemblée dûment convoquée peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents. Les questions ne figurant pas à l'ordre du jour de la convocation ne peuvent y être admises en Assemblée qu'avec l'assentiment préalable comprenant en même temps une majorité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés. Les résolutions relatives à ces questions seront prises aux conditions de majorité fixées au dernier alinéa de cet article.

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal à l'Assemblée Générale.

Tout membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif en lui donnant une procuration écrite. Tout membre actif présent à l'Assemblée peut représenter au maximum deux procurations.

Les décisions sont prises et les résolutions adoptées à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

Art. 12. Les décisions ou résolutions et les rapports de l'Assemblée Générale sont consignés dans un registre tenu au siège de l'Association et tout tiers justifiant d'un intérêt légitime a le droit de prendre connaissance sans déplacement de ce registre. Les décisions et résolutions, hormis celles qui doivent être publiées au Mémorial ou au Registre de Commerce et des Sociétés, seront portées à la connaissance des membres actifs, le cas échéant par extrait, par courrier adressé de la même façon que les convocations.

Art. 13. L'Assemblée décide dans le cadre de la loi et des statuts sur toutes les questions d'administration et d'activité de l'Association qui ne sont pas expressément réservées au Conseil d'Administration. Sont notamment de la compétence de l'Assemblée:

- les modifications de statuts

- la nomination et la révocation des administrateurs
- l'approbation des budgets et des comptes
- la dissolution de l'Association
- la nomination et la révocation d'un ou de plusieurs réviseurs de caisse.

Art. 14. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration de trois (3) administrateurs au minimum et de seize (16) administrateurs au maximum, membres actifs ou non de l'Association, élus par l'Assemblée Générale.

Les fonctions de membres du Conseil d'Administration sont exercées à titre gratuit sauf remboursement des débours dûment justifiés.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Art. 15. Les administrateurs sont élus pour une durée de cinq (5) ans. Les administrateurs sortants sont indéfiniment rééligibles.

Tant que l'Assemblée Générale n'a pas procédé au renouvellement du Conseil d'Administration au terme du mandat des administrateurs, ceux-ci continuent à exercer leur mission en attendant la décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un mandat, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 16. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Association. Tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou par les statuts à l'Assemblée, est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du membre qui préside est décisive. Chaque administrateur peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration. Les administrateurs qui s'abstiennent du vote sont considérés comme n'étant pas présents pour le calcul de la majorité.

Art. 18. Conformément à l'article 13 alinéa 1 de la Loi du 21 avril 1928, le Conseil d'Administration gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. L'Association est valablement engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration, à moins d'une délégation de la gestion journalière des affaires de l'Association, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, a été donnée par le Conseil d'Administration à un membre du Conseil d'Administration ou à un tiers.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandeur qu'en défendeur, sont poursuivies à la diligence du Conseil d'Administration.

Art. 20. La mise à jour de la liste reprenant les membres actifs doit être déposée chaque année au plus tard le 30 juin.

Titre 4. L'année sociale

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre. Chaque année, le Conseil d'Administration soumettra à l'approbation de l'Assemblée Générale, un rapport d'activité, le bilan avec les comptes ainsi que le rapport de contrôle par les réviseurs de caisse et le budget pour l'année suivante.

Art. 22. Les comptes et le bilan de l'Association sont contrôlés chaque année par un ou plusieurs réviseurs de caisse élus par l'Assemblée annuelle pour un mandat d'une année.

Titre 5. Dispositions finales

Art. 23. En cas de dissolution de l'Association, la liquidation sera faite suivant décision de l'Assemblée, qui décidera de l'emploi d'un solde actif éventuel, en lui assignant une affectation conforme autant que possible à l'objet de l'Association ou à son choix en l'affectant à une institution culturelle ou charitable établie au Grand Duché de Luxembourg.

Art. 24. Tous les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi du 21 avril 1928

Référence de publication: 2012171163/112.

(120225411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

BR Gaming Development S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 168.397.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BR Gaming Development S.A." ayant son siège social au 208, rue de Noertzange, L-3670 Kayl, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 du 01 juin 2012 (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 168.397). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1717 du 7 juillet 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit également comme scrutateur Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 9 des statuts de la société qui devient:

« **Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

9.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Administrateurs de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B de la Société dans toutes circonstances ou la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément aux présents Statuts.

9.2. Dans le cadre de la gestion quotidienne, la société sera valablement engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Administrateurs de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B de la société ou par toute personne Administrateur ou non à laquelle le conseil d'administration aura consenti de tels pouvoirs.»;

2. Nomination de Messieurs Nicolas VER HULST et Julien LELEU en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Messieurs Sándor Kátai BENCE et Oliver Cummings en tant qu'Administrateurs de Catégorie B.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article 9 des statuts de la Société, lequel se lira désormais comme suit:

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

9.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Administrateurs de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B de la Société dans toutes circonstances ou la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément aux présents Statuts.

9.2. Dans le cadre de la gestion quotidienne, la société sera valablement engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Administrateurs de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B de la société ou par toute personne Administrateur ou non à laquelle le conseil d'administration aura consenti de tels pouvoirs.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de renommer les personnes suivantes:

a) Comme Administrateur de Catégorie A:

- Monsieur Nicolas VER HULST, administrateur de société, né à Versailles (France), le 21 août 1953, demeurant 20 Cité Malesherbes, F75008 Paris (France);

- Monsieur Julien LELEU, administrateur de société, né à Versailles (France), le 2 octobre 1979, demeurant 9 rue Adolphe, F-75116 Paris (France).

b) Comme Administrateur de Catégorie B:

- Monsieur Sándor Kátai BENEC, Partner, de nationalité hongroise, né le 5 avril 1976 à Debrecen, Hongrie, résidant à Budapest 1125, Felsözöldmali út 60-62. B/4., Hongrie;

- Monsieur Oliver CUMMINGS, Vice Président, de nationalité britannique, né le 25 août 1984 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 37 Lansdowne Crescent, London W11 2NT.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. DUMONT, S. WIANDER DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15342. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil et des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000115/106.

(120226516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Polyus Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.802.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve,
on the thirteenth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Capvis General Partner III Ltd.", a limited liability company organized under the laws of Jersey, whose registered office is at 28, New Street, JE-JE2 3TE St. Helier registered with the Jersey Financial Services Commission under number 95863,

here represented by Mrs Fantine JEANNON, employee, with professional address at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Jersey, on 10 December 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "POLYUSUS LUX 2 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and any affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand fifth hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (the "Shares"), all in registered form and with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid-up.

5.2. The shareholders may resolve that the Company will maintain a special reserve account, whereby an amount or value contributed to this special reserve account shall constitute distributable reserves of the Company, in accordance with the Law.

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. By a resolution of the shareholders, the appointed managers can be classified as category A and category B managers. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the "Board").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers' Circular Resolutions") are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager. In case the shareholders have resolved to classify the appointed managers as category A and category B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one category A and one category B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board of the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders' Circular Resolutions").

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each Share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Distributions - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Allocation of profit.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the shareholders must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2013.

Subscription and Payment

"Capvis General Partner III Ltd.", represented as stated above, subscribes to twelve thousand fifth hundred (12.500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,00.-), and agrees to pay it in full by a contribution in cash of twelve thousand fifth hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand fifth hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. the number of managers is set at 4 (four), divided in class A and class B managers. The signing power of the Company is described by the joint signature of any class A plus any class B manager.

2. The meeting appoints as managers of the Company, for an unlimited period of time:

(i) Mr Felix ROHNER, Director, with professional address at Talacker 42, CH-8022 Zurich, as manager A of the Company;

(ii) Mr Martyn SCRIVEN, Director, with professional address at 28 New Street, JE - JE2 3TE St Helier, as manager A of the Company;

(iii) Mr Jean-Robert BARTOLINI, Senior Vice President, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as manager B of the Company; and

(iv) Mr. Pascal WAGNER, Private Employee, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as manager B of the Company.

3. the registered office is established at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above named person, this deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the German versions, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the german translation of the foregoing text:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am dreizehnten Tag des Monats Dezember.

Vor Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

„Capvis General Partner III Ltd.“, eine Gesellschaft gegründet und bestehend nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in 28, New Street, JE-JE2 3TE St. Helier, eingetragen bei der Jersey Financial Services Commission unter der Nummer 95863,

hier vertreten durch Frau Fantine JEANNON, Angestellte, wohnhaft am 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, wohnhaft am 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, aufgrund einer am 10. Dezember 2012 in Jersey erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach Zeichnung „ne varietur“ durch den Notar und den/die Bevollmächtigte(n) vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die Erschienene, die wie oben angegeben vertreten wird, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkte Haftung) wie folgt zu beurkunden

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Die Firma der Gesellschaft lautet „POLYUSUS LUX 2 S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die „Satzung“).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung, an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.1 Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Wenn der Geschäftsführungsrat feststellt, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis die fraglichen Entwicklungen oder Ereignisse vollständig beendet sind. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in-oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmens beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendendpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt, die Erträge aus Kreditverbindlichkeiten an ihre Zweigniederlassungen und Tochtergesellschaften verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesell-

schaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.3. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechselkurseinwirkungs-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt alle gewerblichen, finanziellen oder industriellen Tätigkeiten und Transaktionen in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lassen oder diesen fördert.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder einem ähnlichen Vorkommnis, welches einen oder mehrere Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), bestehend aus zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen (die „Stammanteile“), alle in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-); alle Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Die Gesellschafter können beschließen, dass die Gesellschaft eine spezielle Kapitalrücklage bilden soll, wobei ein Betrag oder Wert, welcher dieser speziellen Kapitalrücklage zugeführt wird, in Übereinstimmung mit dem Gesetz, als Kapitalrücklage der Gesellschaft ausschüttbar sein soll.

5.3. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Geschäftsanteil zu.

6.2. Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen (inter vivos) an Dritte der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen an Dritte aufgrund eines Todesfalles, - bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Überlebenden vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage eines jeden Gesellschafters eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile zurückkaufen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven oder falls der Rückkauf aufgrund einer Herabsenkung des Gesellschaftskapitals beruht.

III. Verwaltung - Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

7.1 Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung können die ernannten Geschäftsführer in Kategorie A Geschäftsführer und Kategorie B Geschäftsführer unterteilt werden. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2 Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt mit oder ohne Grund von der Hauptversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer ernannt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der „Rat“).

8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die Satzung dem/den Gesellschafter(n) vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Rates, welchem die Befugnisse zustehen, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind.

(ii) Der Rat kann besondere und eingeschränkte Vollmachten für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte des Rates übertragen werden.

8.2. Verfahren

(i) Auf Antrag eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Rates statt, an dem in der Ankündigung genannten Ort, welcher sich grundsätzlich in Luxemburg befindet.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Rates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Rates bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung vollständig bekannt ist. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Rat verabschiedet wurde.

(iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Versammlung des Rates vertreten zu lassen.

(v) Der Rat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Rates sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse des Rates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von allen bei der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden.

(vi) Jeder Geschäftsführer kann per Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Versammlung des Rates teilnehmen, welches es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

(vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die „Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer“), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Versammlung des Rates gefasst wurde und tragen das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Falls die Gesellschafter die Geschäftsführer in Kategorie A Geschäftsführer und Kategorie B Geschäftsführer unterteilt haben, ist die Gesellschaft Dritten gegenüber nur gebunden, wenn ein Kategorie A Geschäftsführer und ein Kategorie B Geschäftsführer gemeinsam unterzeichnen.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Alleiniger Geschäftsführer.

9.1. Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer verwaltet, ist jede Referenz, welche sich auf den Geschäftsführungsrat bezieht, soweit möglich, sinngemäß auch auf den einzelnen Geschäftsführer anzuwenden.

9.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzelnen Geschäftsführers verpflichtet.

9.3. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift von Personen gebunden, denen der einzelne Geschäftsführer Spezialvollmachten erteilt hat.

Art. 10. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie dem Gesetz stehen.

IV. Gesellschafter

Art. 11. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

11.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Versammlung der Gesellschafter (die „Hauptversammlung“) oder durch Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter (die „Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter“) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege der Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt der Beschlüsse gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Die von allen Gesellschaftern unterzeichneten Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter, welche das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift tragen, sind genauso gültig und verbindlich als wären diese in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst worden.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

11.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Hauptversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jede Hauptversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Hauptversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt.

(iv) Die Hauptversammlung kann ohne vorherige Ankündigung abgehalten werden, wenn alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung bekannt ist und sie sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich um einen Gesellschafter handeln kann oder nicht, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um von dieser bei der Hauptversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Hauptversammlungen oder in Form von Zirkularbeschlüssen der Gesellschafter zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Hauptversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Hauptversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse oder die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote des vertretenen Gesellschaftskapitals.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden.

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

Art. 12. Alleingesellschafter.

12.1 Sofern die Anzahl der Gesellschafter auf einen (1) Gesellschafter reduziert wird, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Hauptversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

12.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

12.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 13. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

13.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

13.2. Der Rat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft gemeinsam mit einer Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft wiedergibt mit einem Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der/des Geschäftsführer(s) und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

13.3. Ein jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

13.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Hauptversammlung oder im Wege von Zirkularbeschlüssen der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 14. Gewinnausschüttung.

14.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

14.2. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Rat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Agio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wobei es sich hierbei versteht, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, soweit vorhanden, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und auszuschüttenden Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch die Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft werden durch die Zwischenausschüttung in Anbetracht der Vermögenswerte der Gesellschaft nicht gefährdet; und

(v) falls die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres übersteigen, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den Betrag, welcher den ausschüttbaren Gewinn übersteigt, zurückerstaten.

VI. Auflösung - Liquidation

15. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Mehrheit (in Zahlen) der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen (1) oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zur Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter, haben die Liquidatoren die Befugnis, die Vermögenswerte zu realisieren und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

VII. Allgemeine Bestimmungen

16.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen können angefertigt oder es kann darauf verzichtet werden und Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter können schriftlich, durch Telefax, E-Mail oder jeder anderen Form von elektronischem Kommunikationsmittel dokumentiert werden.

16.2. Vollmachten können in jeder der oben beschriebenen Weise erteilt werden. Vollmachten im Zusammenhang mit einer Versammlung des Rates können von einem Geschäftsführer auch in Übereinstimmung mit den vom Rat genehmigten Bedingungen erteilt werden.

16.3. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt diese erfüllen alle gesetzlichen Erfordernisse zur Anerkennung als handschriftliche Unterschrift. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer, Beschlüsse die in einer Telefon- oder Videokonferenz gefasst werden beziehungsweise Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

16.4 Sämtliche nicht ausdrücklich durch die Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes und, vorbehaltlich einer jeden unabdingbaren Regelung des Gesetzes, jeder Vereinbarung, die die Gesellschafter von Zeit zu Zeit eingehen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass des vorliegenden Aktes entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte und wie oben angegeben vertretene Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, fasst die folgenden Beschlüsse:

1. die Zahl der Geschäftsführer wird auf 4 (vier) festgelegt die in Geschäftsführern der Kategorie und der Kategorie B eingeteilt werden. Die Zeichnungsberechtigung der Gesellschaft ist durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B festgelegt.

2. die folgenden Personen werden zu Geschäftsführern der Gesellschaft für eine unbegrenzte Zeit ernannt:

(i) Herr Felix ROHNER, Direktor, berufsansässig in Talacker 42, CH-8022 Zürich, Schweiz, als Kategorie A Geschäftsführer;

(ii) Herr Martyn SCRIVEN, Direktor, geschäftsansässig in 28 New Street, JE - JE2 3TE St Helier, als Kategorie A Geschäftsführer;

(iii) Herr Jean-Robert BARTOLINI, Senior Vice President, geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, als Kategorie B Geschäftsführer; und

(iv) Mr. Pascal WAGNER, Angestellter, geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, als Kategorie B Geschäftsführer.

3. der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg festgelegt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der vorstehend genannten Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Wunsch der vorstehend genannten Partei ist bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Luxemburg zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, dessen Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von dem Bevollmächtigten der Erschienenen gemeinsam mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: F. JEANNON, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 14. Dezember 2012. Relation: EAC/2012/16830. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013000460/503.

(120226621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Doumer Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 173.789.

STATUTS

L'an deux mille douze le treize décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck

ONT COMPARU

1. La société anonyme COTRIMO S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 38.289, ayant son siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Michel GIRAUD, demeurant à F-75007 Paris, 81, rue de Grenelle;

Ici représenté par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, route d'Arlon, 53

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 29.11.2012;

Lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. La société anonyme KNEIFF S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 166.994, ayant son siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Philippe BUCHETON, demeurant à F-75116 Paris, 15, rue Berlioz;

Ici représenté par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, route d'Arlon, 53

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 4.12.2012;

Lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

3. La société anonyme HOSINGEN S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 167.169, ayant son siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Louis Benoist DES ROBERT, demeurant à F-75001, 3, rue du Louvre;

Ici représenté par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, route d'Arlon, 53

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 4.12.2012;

Lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

4. La société anonyme NOR CAP SA, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 162.548, ayant son siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Xavier GIRAUD, demeurant à F-75007 Paris, 81, rue de Grenelle;

Ici représenté par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, route d'Arlon, 53

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 4.12.2012;

Lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DOUMER CAPITAL S.à R.L.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) Euros divisé en 1000 parts sociales de douze euros et cinquante centimes (12,50) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1- COTRIMO S.A., prénommée	467 parts sociales
2- KNEIFF S.A., prénommée	233 parts sociales
3- HOSINGEN S.A., prénommée	200 parts sociales
4- NOR CAP S.A., prénommée	100 parts sociales
TOTAL	1000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500.-euros) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédant s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les premiers statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2012.

Déclaration

Les porteurs de parts déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les associés ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, approximativement à la somme de 700.-euros

Les frais et honoraires des présentes sont à la charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaire en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Gérant pour une durée indéterminée

- Monsieur Louis-Benoist DES ROBERT, né le 12 mai 1979 à Paris, demeurant à 3 rue du Louvre F-75001 PARIS

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège social est établi à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53.

DONT ACTE, fait et passé à, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Stéphanie Paché, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14975. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000183/120.

(120226090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Credit Alpha Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.961.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth of November,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Oak Hill Credit Alpha Master Fund, LP, a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 19005, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands under number 30443,

hereby represented by Mr Thierry Somma, lawyer, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 November 2012, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That Credit Alpha Funding I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106961, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 753 of 28 July 2005;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), divided into twenty-five (25) shares having a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up.

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the activity of the Company has ceased.

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the class A manager of the Company Mr. Richard Munn and to the class B managers of the Company Mr. Jean-Claude Lucius and Mr. Jean-Philippe Mercy for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at eight hundred euro (EUR 800.00 EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Oak Hill Credit Alpha Master Fund, LP, un limited partnership de droit des îles Cayman, avec son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 19005, îles Cayman, enregistrée au registre du commerce des îles Cayman sous le numéro 30443,

dûment représentée par M. Thierry SOMMA, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2012, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Credit Alpha Funding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée établit et existante sous le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106961 a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 15 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 753 du 28 juillet 2005;

II. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

III. la comparante est l'associé unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante agissant tant en sa qualité d'associé unique, qu'en tant que liquidateur de la Société, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que toutes les dettes connues de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglées entièrement ou dûment provisionnées;

et

- qu'elle assume et prend à son compte irrévocablement l'obligation de payer au nom et pour le compte de la Société toutes les éventuels dettes actuellement inconnus de la Société et de ce fait non payés à ce jour;

VI. de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée au gérant de catégorie A de la Société Mr. Richard Munn et aux gérants de catégorie B Messieurs Jean-Claude Lucius et Jean-Philippe Mersy pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave;

VIII. les livres et documents comptables de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56952. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000762/96.

(130000571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Atys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.146.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ATYS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.146 et constituée par acte devant le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Rambrouch, le 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 2141 du 12 octobre 2010 et modifiés par acte passé par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Rambrouch, le 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 62 du 12 janvier 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marco GASTALDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal, qui désigne comme secrétaire Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, Rue de la Chapelle,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, Rue de la Chapelle.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la devise du capital social souscrit et autorisé de la Société de francs suisses (CHF) en Euros (EUR), changement de la valeur nominale des actions de CHF à EUR et détermination des montants en EUR;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 7 alinéa 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne pourra représenter plus d'un de ses collègues",

4. Modification de l'article 14 alinéa 3 des statuts de la Société par l'ajout du texte suivant: Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour,

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la devise du capital social souscrit et autorisé de la société de francs suisses en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2012 et par application du taux de change de 1.- CHF = 0,8220 -EUR.

Suite à cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à cinq millions sept cent cinquante-quatre mille euros (EUR 5.754.000,-) et le capital autorisé de la société est fixé à vingt-quatre millions six cent soixante mille euros (EUR 24.660.000,-).

L'Assemblée générale décide en outre de changer la valeur nominale des actions de la société de mille francs suisses (CHF 1.000,-) à huit cent vingt-deux euros (EUR 822,-) par action.

Deuxième résolution

En conséquence du changement de devise du capital social souscrit et autorisé de la société, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société qui aura dès à présent la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.754.000,- (cinq millions sept cent cinquante-quatre mille euros) représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 822,- (huit cent vingt-deux euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 24.660.000,- (vingt-quatre millions six cent soixante mille euros) qui sera représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 822,- (huit cent vingt-deux euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 août 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature, ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 7, alinéa 3 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

“Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne pourra représenter plus d'un de ses collègues”.

Par conséquent, l'article 7 des statuts de la société a désormais la teneur suivante:

“ **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne pourra représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration”.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 14, alinéa 3 des statuts de la société, pour y ajouter la phrase suivante:

“Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour”.

Par conséquent, l'article 14 des statuts de la société a désormais la teneur suivante:

“ **Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GASTALDI, M. GOEBEL, N. DI GIOVANNI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15440. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001532/125.

(130000970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Apteron Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 171.347.

In the year two thousand and twelve, on eighteenth of December.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Apteron Investment S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 171.347, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2480 of the 5th of October 2012.

The meeting is presided by Mr Tamas Mark, residing professionally at 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Gabor Kacsoh residing professionally at 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of fifty (50) class E shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each (the "Repurchased Shares").

The price to be reimbursed in relation to the Repurchased Shares is one million three hundred three thousand four hundred forty-nine euro (EUR 1,303,449.-) in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of directors passed on or before the date of the present shareholders' meeting and on the basis of interim accounts the board of directors approved as part of such resolutions.

2. To subsequently reduce the Company's share capital by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-), so as to bring the share capital from its current amount of fifty-one thousand Euro (EUR 51,000.-) down to forty-six thousand Euro (EUR 46,000.-), by the cancellation of the Repurchased Shares.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented shareholder, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of fifty (50) class E shares with a par value of hundred Euro (100.- EUR) each (the “Repurchased Shares”).

The price to be reimbursed in relation to the Repurchased Shares is one million three hundred three thousand four hundred forty-nine euro (EUR 1,303,449.-), in accordance with the terms of the resolutions of the Company’s board of directors passed on or before the date of the present shareholders’ meeting and on the basis of interim accounts the board of directors approved as part of such resolutions.

Second resolution

The Meeting decides to subsequently reduce the Company’s share capital by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) so as to bring the share capital from its current amount of fifty-one thousand Euro (EUR 51,000.-) down to forty-six thousand Euro (EUR 46,000.-), by the cancellation of the Repurchased Shares.

Third resolution

As a consequence of the above taken resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association, in order to give it the following wording:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The Company’s subscribed share capital is set at EUR 46,000 (forty-six thousand euro), represented by 460 (four hundred sixty shares) divided into 4 classes:

310 shares of class A (the “Class A shares”);

50 shares of class B (the “Class B shares”);

50 shares of class C (the “Class C shares”); and

50 shares of class D (the “Class D shares”),

having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, and each carrying the same rights and obligations, except where set out otherwise in the Articles.

The A shares, the B shares, the C shares and the D shares are collectively referred to as shares and each a share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.”

There being no further business on the agenda, the Chairman has closed the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at 1.100,- Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») d'«Apteron Investment S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171.347, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2480 du 5 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tamas MARK, demeurant professionnellement à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gabor KACSOH, demeurant professionnellement à Luxembourg, 7, place du Théâtre, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Reconnaissance et approbation du rachat par la Société de cinquante (50) actions de classe E avec une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) (les «Actions Rachetées»).

Le prix à rembourser relativement aux Actions Rachetées, est d'un million trois cent trois mille quatre cent quarante-neuf euro (EUR 1.303.449,-), conformément aux termes des résolutions du conseil d'administration de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires et sur la base des comptes intérimaires approuvés par le conseil d'administration suivant lesdites résolutions.

2. Par conséquent, réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq mille euro (5.000,- EUR) afin de le faire passer de son montant actuel de cinquante et un mille euro (51.000,- EUR) à quarante-six mille euro (46.000,- EUR) par l'annulation des Actions Rachetées.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire représenté, signée «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconnaître et approuver le rachat par la Société de cinquante (50) actions de classe E avec une valeur nominale de cent euro (100,- EUR).

Le prix à rembourser relativement aux Actions Rachetées, est d'un million trois cent trois mille quatre cent quarante-neuf euro (EUR 1.303.449,-), conformément aux termes des résolutions du conseil d'administration de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires et sur la base des comptes intérimaires approuvés par le conseil d'administration suivant lesdites résolutions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide par conséquent de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq mille euro (5.000,- EUR) afin de le faire passer de son montant actuel de cinquante et un mille euro (51.000,- EUR) à quarante-six mille euro (46.000,- EUR) par l'annulation des Actions Rachetées.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 46.000 (quarante-six mille euro), représenté par 460 (quatre cents soixante actions) divisé en 4 classes:

310 actions de classe A (les «Actions de Classe A»);

50 actions de classe B (les «Actions de Classe B»);

50 actions de classe C (les «Actions de Classe C»); et
50 actions de classe D (les «Actions de Classe D»);
ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) chacune, et portant les mêmes droits et obligations, sauf stipulation contraire des présents Statuts.

Les Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C et Actions de Classe D seront ci-après collectivement désignées comme les actions et individuellement comme une action.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modifications des Statuts.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a clos l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 1.100,- euro.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mark Kacsoh, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2012. Relation: RED/2012/1785. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013000041/165.

(120226262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

AEIF LH Sub 05 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.798.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of AEIF LH Sub 05 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.798 and having a share capital amounting to fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15,500.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 16th January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 491 on 26th February 2008. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 1st June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1873 on 17th November 2011.

THERE APPEARED:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.159 and having a share capital amounting to sixteen thousand five hundred Euro (EUR 16,500.-).

hereby represented by Su Anne PANG, employee with professional address at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred Euro (EUR 500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15,500.-) represented by six hundred twenty (620) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) by way of issuance of twenty (20) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of article 6 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above; and

4. Subsequent amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred Euro (EUR 500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15,500.-) represented by six hundred twenty (620) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) by way of issuance of twenty (20) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to twenty (20) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company in aggregate amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) (the Receivable).

The contribution of the Receivable in an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is allocated as follows:

- an amount of five hundred Euro (EUR 500.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of nine hundred ninety-nine thousand five hundred Euro (EUR 999,500.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on December 20, 2012, by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Management Certificate).

The Management Certificate states in essence that:

- The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;
- The Receivable is certain and will be due and payable on its respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- The Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- There exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to him;
- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;
- The Receivable contributed to the Company is valued at one million Euro (EUR 1,000,000.-), and since the date hereof no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and

- All formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Management Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

Art. 6. (paragraph 1). The share capital is set at EUR 16,000.- (sixteen thousand Euro) represented by 640 (six hundred forty) shares with a par value of EUR 25. - (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de AEIF LH Sub 05 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.798 et disposant d'un capital social d'un montant de seize mille euros (EUR 16.000,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 491 en date du 26 février 2008, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à l'époque à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg le 1^{er} juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1873 en date du 17 aout 2011.

A COMPARU:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159 et disposant d'un capital social de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-).

dûment représentée par Su Anne PANG, employée, de résidence professionnelle au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) représenté par six cent vingt (620) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à seize mille euros (EUR 16.000) par l'émission de

vingt (20) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 6 premier paragraphe des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital adoptée sous le point 1. ci-dessus;

4. Modification subséquente du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) représenté par six cent vingt (620) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à seize mille euros (EUR 16.000,-) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt (20) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient envers la Société d'un montant total de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 999.500,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par un certificat émis le 20 décembre 2012 par l'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance).

Il ressort du Certificat de Gérance que:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;
- L'Associé Unique est le seule titulaire de la Créance, et peut librement disposer de la Créance;
- la Créance n'est sera grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucune servitude.
- Il n'existe aucun droit, en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance lui soient cédée.;
- Selon la loi applicable et les statuts respectifs ou autres documentations, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
- Toutes les formalités requises au Luxembourg et autres juridictions concernées consécutives à l'apport en nature de la Créance fait à la Société, le cas échéant seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- Toutes les approbations, réglementaires et autres pour la signature, la livraison et la performance de la Créance à la Société, selon le cas, ont été obtenus ou, dans le cas de l'Associé Unique seront obtenus d'une manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé;
- La Créance apportée à la Société est estimée à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) et depuis la date des présentes aucun changement n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et
- toutes les formalités requises consécutives à la cession de la propriété légale de la Créance apportée à la Société a été ou sera effectuée par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra plein propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le Certificat de Gérance, après signature "ne vahetur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 premier paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (paragraphe 1).** «Le capital social est fixé à EUR 16.000,- (seize mille euros) représenté par 640 (six cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune toutes entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi, le présent acte passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. A. PANG, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15433. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001504/213.

(130000944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Café Am Forum s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 46.736.

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Madame Caroline VAN KASTEREN, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. «SARAH S.A.» une société anonyme ayant son siège social au L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 46.797, propriétaire de cinquante (50) parts sociales, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 novembre 2012; et

2. Monsieur Vittorio CASAGRANDE, commerçant, né le 26 avril 1960 à Mersch, demeurant au 17 rue d'Epernay L-1490 Luxembourg, propriétaire de cinquante (50) parts sociales, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 novembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «CAFE AM FORUM S.à r.l.» avec siège social à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 8 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 209 en 1994,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 15 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1231 du 16 mai 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 46736.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 1^{er} septembre 2012, l'associé Monsieur Vittorio CASAGRANDE, prénommé, a cédé cinquante (50) parts sociales à la société «SARAH S.A.», prénommée.

La comparante Madame Caroline VAN KASTEREN, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire du gérant technique Monsieur Vittorio CASAGRANDE, prénommé, et en sa qualité de gérante administrative de la Société, déclare accepter ladite cession, au nom et pour le compte de la société conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite, la société «SARAH S.A.», prénommée, en qualité d'Associée Unique, propriétaire des cents (100) parts sociales de la société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique modifie l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (12.395,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze centimes (123,95 EUR) chacune».

Deuxième résolution

L'Associée Unique prend acte et accepte la démission de Monsieur Vittorio CASAGRANDE, prénommé, de la fonction de gérant et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat à ce jour.

Troisième résolution

L'Associée Unique nomme en qualité de gérante unique de la société pour une durée indéterminée, Madame Caroline VAN KASTEREN, prénommée, née le 27 septembre 1973 à Luxembourg, demeurant au 15, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à neuf cent quatre-vingt euros (980,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. PETRICIC-WELSCHEN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57675. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil et des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000128/58.

(120226555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Genesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.342.

L'an deux mille douze. Le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

MARCUS VENTURES S.A., ayant son siège social à OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du "Registrar of Corporate Affairs" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1499236,

dûment représentée par Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne, en vertu d'une procuration générale donnée le 14 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Laquelle comparante, présente ou représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée GENESA S.à r.l., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.342 (NIN 2008 2453 696), constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 351 du 17 février 2009.

Que le capital de la société s'élève au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à MARCUS VENTURES S.A.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de procéder à une augmentation de capital à concurrence du montant de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 87.500.-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) au montant de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales pour la porter du montant de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) au montant de MILLE EUROS (€ 1.000.-), par incorporation au capital d'une somme de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 87.500.-), prélevée sur les réserves libres de la société ainsi qu'il résulte d'un bilan daté au 13 décembre 2012.

La disponibilité desdites réserves résulte d'une déclaration faite par le gérant unique de la société en date du 27 novembre 2012, confirmant que lesdites réserves n'ont pas été affectées respectivement distribuées et qu'elles existent encore à la date de ce jour.

Ces documents, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, agissant comme dit ci-avant, de tout ce qui précède, ce dernier, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BARKOUKOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2270. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000253/52.

(120226612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Media Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 163.701.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2012, les résolutions suivantes ont été prises:

Monsieur Pierre Thomas, né le 17.05.1966 à Metz(F), demeurant professionnellement à L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Madame Martine Carrière, née le 24.08.1968 à Metz(F), demeurant professionnellement à L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen, est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Monsieur Pascal Robinet, né le 21.05.1950 à Charlesville(F), demeurant à L-7412 Bour, 5 rue d'Arlon est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013002591/19.

(130002060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.